

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 25 octobre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : JACQUET Gérard, CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothée, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

ONF – OFFICE NATIONAL DES FORETS : APPLICATION DU REGIME FORESTIER A L'ENSEMBLE DES BIENS FORESTIERS COMMUNAUX SUR ROMENAY

- a décidé à l'unanimité de demander à l'Office National des Forêts le regroupement de tous les biens forestiers appartenant à la commune de Romenay et cadastrés comme tels, au sein d'une seule et même entité de gestion.
- donne pouvoir à M. le Maire afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires se rapportant à cette affaire.

DEROGATION SCOLAIRE (ENFANTS SCOLARISES A L'ECOLE DE ROMENAY MAIS NON DOMICILIES DANS LA COMMUNE DE ROMENAY) :

➤ RAPPEL DE LA PROCEDURE ET DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- a décidé, par 14 voix pour et 1 abstention, de reconduire les modalités applicables depuis 2011 en matière de dérogation scolaire en vue d'inscrire à l'école de Romenay des élèves non domiciliés dans la commune, à savoir (conditions cumulatives) :
 - Sous réserve de places disponibles à l'école de Romenay
 - Sous réserve qu'au moins l'un des deux parents travaille sur la commune de Romenay
 - Sous réserve que le Maire de la commune de domicile (ou le président du SIVOS compétent) ait donné son accord et s'engage à participer financièrement aux charges de fonctionnement de l'école de Romenay

➤ REACTUALISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE DOMICILE OU DU SIVOS

- a décidé, par 12 voix pour et 3 abstentions, de réactualiser à 800 € par élève et par année scolaire la participation financière relative à l'accueil à l'école de Romenay d'élèves non domiciliés dans la commune de Romenay.
- précise qu'il sera demandé à la commune de domicile de l'élève ou au SIVOS compétent de régler cette participation financière par l'intermédiaire d'un titre de recettes payable à la trésorerie de Cuisery.
- charge M. le Maire de recouvrer les sommes dues à la fin de chaque année scolaire.

MAISON DE SANTE DU CHAMP BRESSAN : DEMANDE DE GESTE COMMERCIAL SUR LE LOYER (REMISE DE 5%) PAR L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE FAISANT SUITE A L'INSTALLATION DE LA CLIMATISATION PAR LEURS SOINS

- a décidé à l'unanimité de surseoir à statuer dans l'attente de recevoir les éléments complémentaires demandés.

ALLOCATION DES INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU TRESORIER MUNICIPAL DE CUISERY (NOUVELLE DELIBERATION SUITE A CHANGEMENT DE TRESORIER MUNICIPAL LE 01.03.2018)

- a décidé, à l'unanimité, d'attribuer pour la durée du mandat du conseil Municipal, à M. Raphaël DORME, Receveur Municipal, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

SEMCODA : VERSEMENT D'UN DIVIDENDE DE 275.00 € A LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

- a accepté, à l'unanimité, le versement par la SEMCODA d'un dividende de 275.00 € au titre de l'exercice 2017.

LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 – TRAVAUX DE GAZ : ETUDE DU DEVIS DE BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise BOUYGUES ES – 71290 CUISERY relatif aux travaux de pose des coffrets gaz au lotissement « Les Guiblanches 3 » pour un montant de 3030.00 € HT soit 3636.00 € TTC.
- autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

MUTUELLE PREVOYANCE – PROTECTION SOCIALE DES AGENTS (GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE) – REACTUALISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EMPLOYEUR

- a décidé, par 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, de maintenir sa participation financière dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, de maintenir le versement d'une participation mensuelle (modulée selon les revenus et réactualisée à compter du 01.01.2019) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- a adopté à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017.

DISSOLUTION DES REGIES DE RECETTES CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

- a décidé à l'unanimité la suppression de la régie pour l'encaissement des recettes de la vente des tickets repas de la cantine ainsi que la suppression du fonds de caisse et la démission de leurs fonctions des régisseurs.
- a décidé à l'unanimité la suppression de la régie pour l'encaissement des recettes de la vente des tickets de l'accueil périscolaire ainsi que la suppression du fonds de caisse et la démission de leurs fonctions des régisseurs.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès du trésorier municipal et des régisseurs afin de mettre en œuvre ces décisions.

PROJET D'ACQUISITION DE VESTIAIRES MOBILES PORTANTS (PORTEMANTEAUX) POUR LA SALLE DES FETES : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise SEMIO Equipement pour Collectivités – 26002 VALENCE – d'un montant de 1200.95 € HT soit 1441.14 € TTC pour la fourniture de vestiaires mobiles portants, de cintres antivol et de patères pour la salle des fêtes Jean Deniset.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. GIROUX Johann pour la construction d'un local technique + terrasse couverte + mur de clôture sur sa propriété située « 1114, Route des Cadolles ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. BRISE Christophe pour la construction de 8 logements type T2 sur la propriété de M. Pierre GAUDRY située « Chemin du Champ Bressan ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. MARCELINO David et Mme GIRAUD Carole pour le détachement d'un lot à bâtir sur leur propriété située « 1837, Route de Loizette ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par HABITAT ENR pour le compte de Mme Sylvie BLANCHARD pour l'installation de panneaux solaires (51m²) sur sa propriété située « 1114, Route des Cadolles ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- des conditions de recyclage des plaques de fibrociment sur le territoire du SIVOM du Louhannais uniquement au sein de la déchetterie de Louhans
- des statistiques de fréquentation du Musée du Champ Bressan pour septembre 2018
- du courrier de la Communauté de Communes Terres de Bresse relatif à son positionnement sur un éventuel achat de l'ancien EHPAD
- des informations communiquées par l'Association des Maires de Saône-et-Loire concernant le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes
- des informations sur un projet de changement du tracteur + débroussailleuse
- du courrier d'attribution d'une subvention de 7172 € au titre du produit des amendes de police 2018 pour l'aménagement du giratoire
- de la reconduction à l'identique des tarifs des entrées et des forfaits au Musée du Champ Bressan pour l'année 2019.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

